NOUVELLE REVUE
THÉOLOGIQUE

111 N° 5 1989

Le presbytre à travers la correspondance de saint Basile. Sainteté et théologie du caractère

Patrick CHAUVET

p. 682 - 692

https://www.nrt.be/en/articles/le-presbytre-a-travers-la-correspondance-de-saint-basile-saintete-et-theologie-du-caractere-80

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Le presbytre à travers la correspondance de saint Basile *

SAINTETÉ ET THÉOLOGIE DU CARACTÈRE

L'histoire de la théologie du sacerdoce dans l'antiquité chrétienne ne pourra pas s'écrire tant qu'on ne disposera pas de travaux portant sur chacun des grands auteurs. Ce fut l'origine de cette recherche qui aborde l'étude d'une correspondance et non d'un traité, fût-il sous la forme d'un *De sacerdotio.* On verra là son originalité.

En partant de ce que vivent les prêtres du diocèse de Césarée et de la manière dont ils le vivent, nous avons pu enquêter sur leur conception du presbytérat; le prêtre vit en effet son sacerdoce à partir d'une certaine idée qu'il en conçoit. C'est la façon dont il vit — tout autant que des exposés dogmatiques — qui livrera sa conception du ministère. Le sacrement de l'ordre s'exprimait à l'époque dans la pratique ecclésiale, dans la tradition vécue, la parole vivante et demeurante. C'est là un des intérêts de la patristique; nous ne faisons pas d'archéologie, mais nous voyons comment ces penseurs et pasteurs ont réagi face à tel ou tel problème. Avec saint Basile nous n'avions pas affaire à un penseur de la théologie du presbytérat; d'ailleurs les spécialistes qui étudient le sacerdoce chez les Pères de l'Église citent très peu, voire jamais, notre auteur. Cela n'empêche pas l'évêque de Césarée d'apporter des pierres à la construction de cette théologie.

Très rapidement notre travail a pris deux directions: d'une part la spiritualité et la sainteté, d'autre part le caractère sacramentel. C'est bien évidemment à partir de l'exigence de sainteté que saint Basile nous amène à nous demander: qu'en est-il du prêtre qui ne vit pas la sainteté? Inévitablement apparaît alors la notion de

* L'article reprend le sujet d'une thèse de Doctorat en Science théologique soutenue à l'Institut catholique de Toulouse en décembre 1987, sous la direction du P. H. Crouzel. Il s'inscrit dans le prolongement de l'article de J.-M. GARRIGUES, O.P., M.-J. LE GUILLOU, O.P. et A. RIOU, O.P., *Le caractère sacerdotal dans la tradition des Pères grecs,* dans *NRT* 93 (1971) 801-820.

caractère: comment comprendre la dissociation entre le ministère et la sainteté? Pour l'évêque de Césarée comme pour nous se pose cette question du prêtre qui ne vit pas la sainteté et qui cependant exerce son ministère.

Nous découvrons ici l'intérêt d'une correspondance qui ne construit pas de traités théoriques et rencontre précisément des situations de ce genre. *Presbyterorum ordinis,* 12, par exemple, n'aborde pas ce point et se contente d'une allusion discrète. Voici donc un évêque affronté à ce problème: comment va-t-il réagir? La réponse pour nous n'est pas claire, car saint Basile ne se pose pas la question en ces termes. Le danger en ce cas consiste à se laisser piéger par les anachronismes.

C'est dans ce contexte qu'apparaît le thème du *charisma* de l'ordination, qui ouvre la double piste de notre champ de recherches et prend plus ou moins d'importance selon les Pères et les époques: à la fois exhortation à la sainteté pour les prêtres et, pour l'Église, invitation à admettre que les prêtres ne soient pas saints.

C'est pourquoi les thèmes de la sainteté et de la permanence du charisme sont étroitement liés. Reprenons ces deux points sans oublier que le souci de Basile est pastoral et spirituel et que la théologie du caractère n'appartient pas à sa problématique. On y découvre cependant une théologie sous-jacente et l'évêque de Césarée pose ici des jalons. Sans doute sa conclusion laisse-t-elle apparaître des hésitations, mais évitons de nous approprier saint Basile. Tout patrologue se préoccupera de ne pas reporter sur les Pères les problèmes de l'Église d'aujourd'hui.

La sainteté du chrétien et, a fortiori, du presbytre

Parmi les soucis de l'évêque de Césarée, la vie spirituelle de ses fidèles tient une place de choix. En effet la préoccupation première de Basile est la sainteté des chrétiens. Si les laïcs sont appelés à la sainteté, on peut imaginer aisément que le presbytre, qui est un «divinisateur», est également invité à répondre à un tel appel. Ceci explique la préparation au presbytérat imposée par les évêques et que Basile rappelle aux chorévêques dans sa lettre LIV:

> Les ministres de l'Église, par une coutume reçue depuis longtemps dans les Églises de Dieu, n'étaient admis qu'après un très minutieux examen et l'on soumettait à une rigoureuse enquête leur vie tout entière, pour voir s'ils ne tenaient pas de propos injurieux, s'ils ne s'enivraient pas, s'ils n'étaient pas prompts à la bataille, s'ils

> mettaient un frein à leur jeunesse, de façon à pouvoir réaliser leur sanctification, chose sans laquelle personne ne verra le Seigneur[1].

La correspondance ne présente pas de programme de formation proprement dit, mais dans la lettre II[2], adressée à son ami Grégoire, le jeune Basile évoque ce qu'il vit à Annisi au cœur d'une expérience monastique. Au-delà de son ami, c'est à tous les jeunes qu'il propose une telle expérience. Cette lettre nous éclaire donc sur ce que l'évêque demande aux candidats au presbytérat. Il insiste sur la rupture avec le monde. Un temps de solitude semble indispensable à quiconque veut suivre le Christ (*Mt 16,* 24). Le Père J. Gribomont évoque ainsi cette rupture:

> Si une chose émerge avec sécurité, c'est le lien étroit de la vocation monastique, avec son détachement radical, et de la vocation baptismale. Dans l'exégèse basilienne de *Mt 16,* 24, les conditions héroïques posées par le Christ à qui veut le suivre s'imposent à la foi de tous[3].

Pour Basile, ce temps de tranquillité permettra au candidat un ressourcement spirituel: «une préparation du cœur... confier à l'âme des instructions divines... en endormant nos passions»[4]. Le programme de la journée semble bien tracé: prier, travailler, renoncer aux paroles humaines inutiles, ne pas se soucier de la nourriture, des vêtements, méditer les Saintes Écritures. Expérience monastique, certes, mais Basile, devenu évêque de Césarée, fort de cette expérience, souhaite entraîner ses prêtres à en vivre les exigences. Tel est le sens de l'éloge de ces communautés qu'il adresse aux clercs de Néocésarée:

> Nous nous glorifions d'avoir des communautés aussi bien d'hommes que de femmes qui mènent une vie de citoyens des cieux... qui, à l'abri des distractions et assidus auprès du Seigneur, persévèrent nuit et jour dans la prière. Leur bouche ne célèbre pas les œuvres des hommes, mais ils chantent continuellement des hymnes à notre Dieu[5].

On sent tout au long de la correspondance ce désir d'entraîner tout son presbyterium vers cet idéal de vie. Mais il entend marquer

1. Nous citons Saint BASILE, *Lettres,* traduction d'Y. COURTONNE, coll. des Universités de France, 3 vols, Paris, Les Belles Lettres, 1957, 1961 et 1966; ici *Lettre LIV,* t. I, p. 139.
2. *Lettre II,* t. I, p. 5.
3. J. GRIBOMONT, *Saint Basile, Évangile et Église.* Thèmes ascétiques et spirituels: suivre le Christ, Bégrolles-en-Mauges, Abbaye de Bellefontaine, 1984, p. 423.
4. *Lettre II,* t. I, p. 7.
5. *Lettre CCVII,* 2, t. II, p. 185-186.

la distinction entre la spiritualité sacerdotale et la spiritualité monastique. Toutefois — et ce point paraît remarquable — il pense qu'il y a entre elles un tronc commun. Certes, le prêtre n'est pas moine, mais pour vivre son ministère ne doit-il pas découvrir et vivre certaines exigences que l'on ne peut acquérir que dans ces lieux d'entraînement? D'ailleurs il poursuivra sa lettre en affirmant que les Églises de Dieu s'inspirent de la prière monastique et que désormais les chrétiens se rassemblent la nuit pour prier avec les psaumes[6]. La lettre II est donc en quelque sorte un programme de formation spirituelle: éloge du recueillement, du silence, de la surveillance générale des sens; elle évoque les armes qui permettront de sortir vainqueur du combat spirituel: le jeûne, la prière, le chant des psaumes et les sacrements. Basile présente la tentation comme une simple embûche; si elle cause notre ruine, nous en sommes responsables, car Dieu avait mesuré le péril à nos forces. C'est ce qu'il affirme au clergé de Samosate:

> Le Seigneur... ne nous induit pas dans des tentations qui surpassent nos forces, mais il éprouve par les traverses les lutteurs de la piété, sans permettre qu'ils soient tentés au-delà de ce qu'ils peuvent souffrir[7].

Ces embûches sont inévitables dans le cours d'une existence, mais la vigilance s'impose toujours. La vie est un temps de lutte; puisqu'elle prépare aux athlètes du Christ une couronne, elle les oblige par le fait même au combat. On retrouve ce thème dans la lettre CLX adressée à l'Église d'Antioche[8].

Le prêtre, appelé à devenir un guide spirituel, doit s'exercer au combat. Comment pourra-t-il donner des conseils si lui-même n'a pas vécu ces expériences? Il est clair que la pratique d'un entraînement n'a pour but que la sainteté. Enjeu important pour le prêtre, puisque son ministère consiste à communiquer ce qu'il a, c'est-à-dire la sainteté. Que faut-il entendre par là?

Le presbytre, au jour de son ordination, «participe à l'Esprit Saint»[9]. Et «grâce à l'imposition des mains de ces Pères», il a le «don spirituel (*to charisma to pneumatikon*)»[10]. Or le ministère presbytéral consiste précisément à transmettre ce charisme. En cela rien d'étonnant de la part d'un Cappadocien pour qui la divinisa-

6. Cf. *ibid.*, p. 186.
7. *Lettre CCXIX*, 3, t. III, p. 1.
8. Cf. *Lettre CXL*, 1, t. II, p. 60.
9. *Lettre LIII*, 1, t. I, p. 138.
10. *Lettre CLXXXVIII*, 1, t. II, p. 123.

tion tient une place si importante. Rappelons-nous la définition du presbytre chez Grégoire de Nazianze: «un dieu qui fera des dieux»[11].

Le ministre indigne et la permanence du «charisma»

Mais tous les presbytres du diocèse de Césarée ne sont pas des saints et nous retrouvons l'intérêt de notre étude. Comment va réagir Basile face à de telles situations? La correspondance nous met en présence de trois cas. Présentons-les rapidement.

Tout d'abord un cas de simonie. Dans la lettre LIII[12] adressée à des chorévêques, Basile rapporte que «certains d'entre eux reçoivent de l'argent de ceux qui sont ordonnés et qu'ils couvrent cela du nom de piété». Il saisit l'occasion pour parler de l'ordination et voit dans le sacrement la réception d'un don: «Si tu vends ce que tu as reçu en don, tu seras privé de la grâce *(aphairethêsê tou charismatos)*, comme si tu t'étais vendu à Satan.» Et la lettre s'achève sur la décision de l'évêque: «Si quelqu'un après ma lettre agit de pareille façon, il devra s'éloigner des autels et chercher où il pourra acheter le don de Dieu pour le revendre ensuite.»

On relève donc deux conséquences: le chorévêque ne peut plus exercer son ministère et doit chercher ailleurs un don de Dieu. Le don de Dieu reçu à l'ordination aurait-il donc disparu? Nous donnerons la réponse plus loin.

Le deuxième cas est celui d'un prêtre «engagé sans le savoir dans un mariage illicite»[13] (canon 27). Basile est plus précis dans la conduite à tenir. En effet ce prêtre «aura sa part du siège, mais il s'abstiendra de ses autres activités». Parmi ces tâches ministérielles, il y a la bénédiction. «La bénédiction *(eulogia)* est la communication de la sainteté *(hagiasmou metadosis estin)*. Or celui qui n'a pas la sainteté parce qu'il a péché par ignorance, comment la communiquera-t-il à autrui[14]?» Ainsi la bénédiction communique la sainteté, et c'est pourquoi Basile précise: «Qu'il ne bénisse ni en public ni en particulier.» Que signifie cette bénédiction? certaines bénédictions sont inhérentes à la célébration de l'Eucharistie et des autres sacrements; d'autres confèrent un ministère ou établissent dans un

11. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Discours 1-3*, édit. J. BERNARDI, coll. *SC*, 247, Paris, Cerf, 1978, p. 187.
12. *Lettre LIII*, t. I, p. 137-139.
13. *Lettre CXCIX*, 27, t. II, p. 159.
14. *Ibid.*

état de vie consacrée; d'autres concernent les dédicaces des églises et des autels[15]. Mais à côté de ces bénédictions majeures viennent toutes les autres: celles qui concernent les personnes, les lieux, des objets[16]. Dans ce canon, il peut s'agir à la fois de la bénédiction des personnes, par exemple, et des bénédictions dans le cadre liturgique et précisément eucharistique, puisque Basile ordonne à ce prêtre «de ne pas distribuer à d'autres le corps du Christ et de n'accomplir aucune autre fonction sacrée». C'est dire le lien étroit entre le charisme reçu et les fonctions de presbytre. Mais si Basile condamne ce prêtre à ne plus exercer son ministère, il le maintient toutefois dans le groupe sacré. Verrons-nous là un indice d'une permanence du sacrement?

Pour éclairer cette décision, reprenons le canon 1[17]. Dans le problème que soulève le baptême des novatiens et celui des montanistes, Basile distingue trois cas. Il faut rejeter le baptême administré par les montanistes, car ils nient la divinité du Saint-Esprit. Les anciens ont toujours rejeté le baptême des hérétiques. En revanche, pour les schismatiques, et c'est le cas des novatiens, l'évêque de Césarée accepte leur baptême et donc leurs ordinations. Mais notons l'évolution que Basile lui-même rappelle:

> Ceux qui furent retranchés, devenus laïcs, n'avaient le pouvoir ni de baptiser ni d'ordonner, parce qu'ils ne pouvaient plus procurer à d'autres une grâce d'Esprit Saint dont ils avaient été eux-mêmes exclus. C'est pourquoi les anciens ordonnèrent que ceux de leur parti, parce qu'ils étaient baptisés par des laïcs, fussent purifiés en venant à l'Église par le vrai baptême, celui de l'Église.

Mais Basile va se référer «à ceux d'Asie... pour admettre leur baptême»[18].

Ce point paraît important pour notre étude, car Basile ne semble pas rejeter la validité des ordinations des schismatiques. Ainsi «ceux qui furent retranchés, devenus laïcs» n'ont pas perdu leur *charisma*, puisqu'ils ne reçoivent pas le baptême, et donc les presbytres ne perdent pas l'ordination. Aussi dénoncera-t-il celui qui «a eu l'audace d'en réordonner même un certain nombre», ce qui ne s'est jamais fait dans l'Église[19].

15. Cf. GRÉGOIRE DE NYSSE, *Homélie sur le baptême du Christ*, dans *PG*, 46, 581c.

16. Cf. A.G. MARTIMORT, *L'Église en prière*, t. III, Paris, Desclée, 1984, p. 287-289.

17. *Lettre CLXXXVIII*, 1, t. II, p. 121.

18. *Ibid.*, p. 123.

19. *Lettre CXXX*, 2, t. II, p. 43.

Enfin il y a le cas des conventicules. S'ils font pénitence, ils seront réintégrés et les clercs réadmis dans le même ordre. Reprenons alors le canon 27; le prêtre est seulement empêché d'exercer son ministère; en revanche, il demeure prêtre et nous retrouvons d'ailleurs la même expression que dans le canon 1. «Si quelqu'un que l'on aurait pris en faute et que l'on aurait écarté du ministère ne se soumettait pas aux canons, mais réclamait pour lui la première place et le ministère, et si quelques-uns s'en allaient avec lui après avoir quitté l'Église catholique, ce serait une 'parasynagogue'[20]», et au canon 27: «Qu'il se contente de la première place et qu'il supplie avec larmes le Seigneur de lui remettre le péché qu'il a commis par ignorance[21].» Ainsi nous voyons apparaître, peu clairement, il est vrai, une distinction entre l'être du prêtre et son pouvoir.

Cependant le troisième cas va nous montrer que Basile est bien embarrassé. Il s'agit d'un prêtre âgé de soixante-dix ans, qui vient d'écrire à son évêque pour lui expliquer qu'il vit avec une «petite femme». La réponse de Basile ne se fait pas attendre:

> Nous n'avons été ni le premier ni le seul, Grégoire, à décréter que les femmes n'habiteraient pas avec les hommes. Lis le canon promulgué par nos saints Pères au Concile de Nicée, qui interdit nettement d'introduire des femmes chez soi. D'ailleurs ce qui fait l'honneur du célibat, c'est le renoncement à la vie commune avec des femmes... Je ne crois pas qu'un homme de soixante-dix ans habite en libidineux avec une femme et si nous avons décidé ce que nous avons décidé..., c'est parce que nous avons appris de l'Apôtre à ne pas poser devant notre frère une pierre d'achoppement ou un objet de scandale... Renvoie cette femme de chez toi et place-la dans un monastère... et fais-toi servir par des hommes. Et si tu oses, sans t'être amendé, persister à exercer le sacerdoce, tu seras anathème pour tout le peuple, et ceux qui te recevront seront excommuniés dans toute l'Église[22].

Que faut-il entendre par exercer le sacerdoce? Il s'agit de fonctions sacerdotales évoquées dans le canon 27, mais est-il toujours prêtre? Il semble que non, puisque le fait même de le recevoir entraîne l'excommunication dans toute l'Église. Cependant, en cas d'amendement de sa part, il peut se retrouver dans la position du prêtre interdit d'exercer son ministère, mais maintenu à son rang.

20. *Lettre CLXXXVIII,* 1, t. II, p. 121.
21. *Lettre CXCIX,* 27, t. II, p. 159.
22. *Lettre LV,* t.I, p. 141-142; l'authenticité de cette lettre est actuellement remise en cause.

Ainsi le caractère du prêtre pourrait se conserver, bien qu'il perde sa fonction. Est-ce bien la problématique de Basile, qui voit surtout l'aspect fonctionnel et qui lie étroitement fonction et charisme? Ce dont nous sommes sûrs, c'est de son embarras. Basile, comme ses contemporains, est en train de mettre en place une théologie, et à partir justement des cas rencontrés dans son diocèse.

Vers une théologie du caractère

Tentons une synthèse des éléments relevés au cours de ce travail; ils poseront des jalons pour une théologie du caractère: la communication d'un charisme au cours de l'ordination, sa permanence, la sainteté du prêtre et ses pouvoirs, notamment en ce qui concerne la bénédiction.

Dans la perspective d'une théologie de la divinisation, le presbytre communique cet Esprit que le sacrement de l'ordre lui a conféré. Sur ce point Basile est très clair. En revanche, au sujet de la permanence du sacrement, nous avons perçu ses hésitations. Cependant, sans trahir les textes, nous pouvons déceler quelques indices de cette permanence. D'après l'étude des trois cas proposée ci-dessus, celui qui perd la sainteté ne peut plus exercer son ministère, car il n'est plus capable de «communiquer» les dons de l'Esprit; mais il reste prêtre, c'est-à-dire marqué par ce charisme. L'important dans le contexte de cette correspondance, c'est le pouvoir de transmettre. Or celui qui vit dans le péché n'est plus à même de donner ce qui constitue sa vie de prêtre. Il y va de la véracité de son ministère, et la vie spirituelle du prêtre prend alors toute son importance; aussi le thème de la sainteté me semble-t-il très révélateur.

Basile nous apparaît un témoin intéressant quand il met en valeur cette notion du don qui a marqué le presbytre, qui procure la sainteté et qui demeure[23]. Le prêtre est saint par ce don et doit transmettre cette sainteté; en cela se résume son ministère. Quant à son être, à l'évidence il est saint, c'est-à-dire marqué par l'Esprit. Nous sommes là dans une perspective ontologique, mais, trait caractéristique de cette théologie, Basile la présente comme totalisante. Il a une compréhension trop profonde de l'Esprit Saint pour ne lui accorder qu'une efficacité magique. Il sait assez que ce don transforme la personne. Son *Traité* sur l'Esprit Saint en fournit la preuve:

23. Pour éclairer cette idée, nous renvoyons à l'Homélie de son frère GRÉGOIRE DE NYSSE, *Sur le baptême du Christ,* citée n. 15, et à son Homélie XIII, *Sur le saint baptême,* dans *PG,* 31, col. 423 A - 444 C.

> Lorsque Dieu diversifie les actes et le Seigneur les ministères, le Saint-Esprit est là aussi pour distribuer les dons spirituels comme il lui plaît, à chacun selon sa dignité[24].

Ces dons ne peuvent laisser indifférent ou alors l'Esprit ne serait pas saint, affirmation incompatible avec le sens du *Traité*! Le charisme ne dépend pas de l'homme mais de Dieu. Ce qui dépend de l'homme, c'est la façon dont il va le recevoir ou le communiquer. Or qu'apporte l'Esprit Saint?

> Pas de sainteté sans l'Esprit. Car ce n'est pas par nature que les puissances des cieux sont saintes, sans quoi elles ne différeraient en rien du Saint-Esprit; c'est en proportion de leur excellence relative qu'elles tiennent de l'Esprit la mesure de leur sainteté[25].

On comprend mieux l'importance de la sainteté. Le presbytre par la bénédiction confère la sainteté, puisque cette bénédiction est le fruit de l'Esprit Saint et, d'autre part, pour rester l'instrument de l'Esprit, le ministre doit conserver la sainteté. Un dernier passage du *Traité* concerne le baptême, mais nous éclaire sur la notion de caractère:

> Ceux qui ont chagriné l'Esprit Saint par la perversité de leurs mœurs... seront dépossédés de ce qu'ils avaient reçu, dont la grâce passera à d'autres, à moins que, d'après l'un des évangélistes, ils ne soient complètement coupés. Coupure qui doit s'entendre d'une séparation complète de l'Esprit. Car un corps ne se partage pas au point que l'une de ses parties soit livrée au châtiment et que l'autre y échappe... On ne coupe pas non plus l'âme en deux, elle qui tout entière est possédée par la pensée pécheresse et s'aide du corps pour faire le mal. La coupure, comme je l'ai dit, c'est pour l'âme d'être séparée de l'Esprit pour toujours. Car maintenant, bien qu'il ne se mêle pas aux indignes, il semble pourtant qu'il reste présent d'une certaine manière *(pareinai pôs tois hapax esphragismenois)* avec ceux qui furent un jour marqués du sceau, attendant le salut d'une conversion[26].

Comment ne pas voir ici la permanence du sacrement de baptême, a fortiori de l'ordination, qui accroît encore les dons de l'Esprit. Précisons simplement que Basile ne considère pas l'ordination comme un moyen de sanctification; en revanche, la sainteté est une condition nécessaire pour exercer le ministère. Il est vrai que l'évêque de Césarée réagit d'abord comme un moraliste. Il n'empêche que la sainteté est liée au caractère, puisque l'Esprit produit la sainteté.

24. *Traité sur le Saint-Esprit,* XVI, 37, édit. B. PRUCHE, coll. *SC,* 17bis, Paris, Cerf, 1968, p. 375 s.
25. *Ibid.,* XVI, 38, p. 381.
26. *Ibid.,* XVI, 40, p. 389-391.

Ne voir dans ce charisme qu'un moyen de sanctification serait trahir sa pensée, comme en témoigne le canon 27 sur la permanence de ce don spirituel. Il n'est pas davantage prêt à affirmer la validité du sacrement donné par un prêtre pécheur; tel n'est d'ailleurs pas son problème. Avant tout, il se soucie de la sainteté du presbyterium; il ne s'interroge pas sur la validité du sacrement mais sur les meilleures conditions pour qu'il soit efficace. Le presbytre est un divinisateur; la consécration qu'il a reçue doit lui permettre de devenir un consécrateur, puisqu'à son tour il va marquer de ce sceau les baptisés. La spiritualité du presbytre consistera alors à se laisser mouvoir par la grâce de Dieu et à se montrer docile à sa volonté. Il paraîtrait dangereux de séparer théologie du caractère et spiritualité sous prétexte de défendre la validité des sacrements ou tout simplement le caractère. Saint Basile nous rappelle qu'il faut tenir les deux bouts.

Conclusion

Dans *Les Règles morales* — un ouvrage qui reprend l'ensemble de ces réflexions —, Basile donne entre autres des règles aux diacres, aux presbytres et même aux évêques. Nous y retrouvons les exigences déjà soulignées dans la correspondance. Voici comment il esquisse le portrait de ceux à qui est confiée la prédication de l'Évangile:

> L'Écriture veut qu'ils soient des apôtres, des serviteurs du Christ, des fidèles dispensateurs des mystères de Dieu, qui accomplissent sans négligence, en actes et en paroles, uniquement ce qui leur a été enjoint par le Seigneur (12). — Des hérauts du Royaume du ciel, pour la délivrance de celui qui porte le joug de la mort dans le péché (13). — Le modèle est la règle de la piété, pour l'édification en tout de ceux qui suivent le Christ et la confusion de ceux qui refusent d'obéir en quoi que ce soit (14). — L'œil dans le corps, capable de discerner le bien du mal et de diriger les membres du Christ, chacun vers ce qui lui convient (15). — Les pasteurs des brebis qui ne refusent pas... de donner leur vie pour elles... (16). — Des médecins... qui portent remède aux passions des âmes... (17). — Des pères nourriciers de leurs enfants, qui... sont heureux de leur communiquer non seulement l'Évangile de Dieu, mais jusqu'à leur propre vie (18). — Des collaborateurs de Dieu... qui se sont donnés tout entiers aux seules œuvres dignes de Dieu (19). — Des ouvriers chargés du soin des sarments de Dieu (20). — Des constructeurs du temple de Dieu (21)[27].

Ces lignes résument bien la théologie de Basile et le lien qu'il établit entre ministère et spiritualité sacerdotale. L'évêque de Césarée mourut en réputation de sainteté. S'il était dur envers lui-même et les autres, «c'est qu'il avait à tracer des limites au mal et, dans son zèle pour Dieu et pour les âmes, il fustigeait particulièrement la négligence de beaucoup à s'instruire de leurs devoirs»[28]. Notre spiritualité reflète toujours les positions de notre théologie; Basile en est un bon exemple. La spiritualité qu'il propose découle de la grandeur qu'il attribue au sacerdoce. Elle est encore d'actualité et fournit un modèle qui permet de vérifier si les presbytres d'aujourd'hui se révèlent les serviteurs dont l'Église a besoin.

F-92130 Issy-les-Moulineaux
33, rue du Général Leclerc

Patrick CHAUVET
Professeur au Séminaire
Saint-Sulpice

Sommaire. — Notre recherche portait sur la théologie du presbytérat à travers la correspondance de saint Basile. Le don reçu à l'ordination procure au prêtre une sainteté qu'il doit transmettre par son ministère. Aux presbytres vivant dans le péché Basile interdit l'exercice du ministère; il les maintient cependant à leur rang. Si l'on peut voir en cela un jalon pour la théologie du caractère, Basile souligne surtout le lien entre ministère et spiritualité sacerdotale, un apport non négligeable dans l'histoire de la théologie du sacerdoce.

28. *Ibid.*, p. 13.